



## **BPJEPS - spécialité « éducateur sportif » mention « Activités aquatiques et de la natation »**

**N° de fiche: RNCP36248**

**Certificateur : MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

**Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2027**

### **Objectifs :**

- Former des éducateurs sportifs capables d'initier tous les publics aux activités aquatiques et de la natation ou de veiller à leur perfectionnement.
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou plusieurs pratiquants.
- Prévenir les risques liés à la sécurité du public
- Être capable de participer au fonctionnement d'une piscine tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques

### **Option Moniteur Sportif de la Natation :**

Possibilité de choisir cette option prise en charge par l'IRSS délivrée par la FFN en partenariat avec l'ERFAN.

### **Les avantages de l'option inclus dans le BPJEPS AAN :**

- IRSS propose la double qualification (AAN + MSN) en un an seulement (avec la possibilité de valider en année N+1 si le cumul est trop lourd).
- La formation MSN est plus courte (70h) que la formation initiale (264h) car des modules sont communs avec les BPJEPS AAN
- La formation est gratuite (prise en charge par l'IRSS) avec le BP en apprentissage
- Des certifications sont allégées grâce au BP JPEPS

### **Objectifs de l'option MSN :**

- Il accueille, encadre, initie, entraîne, au sein des clubs FFN.
- Il accompagne les sportifs lors de compétitions ou de stages.
- Il encadre sur tous les publics des jeunes de l'Ecole de Natation Française jusqu'à une pratique compétitive de niveau régional.

### **Public cible :**

Notre BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation est destiné aux personnes souhaitant partager leur passion de l'environnement aquatique et de la natation à différents publics. Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle
- Nageurs licencié FFN (pour l'option MSN)

### **Prérequis :**

- Être titulaire du PSE1 ou PSE2 à jour de recyclage
- Être titulaire du BNSSA à jour de recyclage
- Avoir un bon niveau de pratique en natation
- Attestation de réalisation d'un 400m en moins de 7 minutes 40 secondes.
- Satisfaire aux tests IRSS (sous réserve d'organisation) : un entretien de motivation
- Licencié club FFN et être engagé dans la vie d'un club FFN (pour l'option MSN)

### Déroulement de la formation :

Tous nos BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation débutent fin août 2025 et se terminent fin août 2026 en fonction du site et de votre statut.

- Pour les **stagiaires de la formation professionnelle**
  - 2 jours en formation à IRSS par semaine : 600 h/an
  - 3 jours en structure de stage par semaine : plus de 900 h/an
  
- Pour les **salariés dont les apprentis** :
  - 2 jours en formation à IRSS par semaine : 600 h/an
  - 3 jours en entreprise par semaine : 1185 h/an
  
- Pour les **salariés dont les apprentis avec option MSN** :
  - 2 jours en formation à IRSS par semaine : 600 h/an
  - 2x 2 semaines complètes avec l'ERFAN : 70h/an
  - 3 jours en entreprise par semaine : 1185 h/an + 100h/an en club FFN (Année N ou N+1)

### Programme BPJEPS AAN

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire des écrits professionnels.</li> <li>- Promouvoir les projets et actions de la structure.</li> <li>- Repérer les attentes et les besoins des différents publics et choisir les démarches adaptées et adapter sa communication.</li> <li>- Garantir l'intégrité physique et morale des publics</li> <li>- Se situer dans la structure et participer à sa vie</li> <li>- Situer la structure dans les différents types d'environnement</li> </ul>
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli</li> <li>- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation</li> <li>- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet</li> <li>- Planifier les étapes de réalisation d'un projet d'animation, animer une équipe dans ce cadre et réguler.</li> <li>- Evaluer son projet, le bilanter, le faire évoluer</li> </ul>
UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics.</li> <li>- Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage.</li> <li>- Animer et Adapter son action</li> <li>- Evaluer</li> </ul>
UC4 : Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser et maîtriser les gestes techniques</li> <li>- Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique</li> <li>- Sensibiliser les publics aux règles</li> <li>- Garantir les conditions de pratique en sécurité</li> </ul>

### Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance



### Méthodes mobilisées :

Les formations se déroulent en présentiel.

Environ 40% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « théoriques » sur la connaissance des publics, la méthodologie de projet, la réglementation des activités notamment.

Environ 60% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « pratiques » et pédagogiques sur les techniques de nage et leurs enseignements, les techniques aquatiques et leurs enseignements, la construction de séance et leur animation.

### Diplômes et titres des formateurs :

- Maîtres-nageurs
- Entraîneurs de natation
- Intervenants professionnels dans le milieu aquatique
- BEESAN
- BPJEPS AAN
- Licence STAPS AGOAPS

### Effectif :

Entre 8 et 22 apprenants maximum et en équivalent temps plein.

### Planning de formation :

- **Rentrée** : 29 août 2025
- **Fin de formation** : De début juillet à fin août 2026 en fonction du statut (stagiaire ou apprenti)
- **Amplitude Horaire** : de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

### Lieux de formation :

- IRSS RENNES : Le Nobel, 2 allée Antoine Becquerel - 35700 Rennes

### Tarifs 2025-2026 :

- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur
- 9,90 €/h en financement individuel personnel
- 13€/h en financement aidé : CPF, contrat de professionnalisation ou Pro-A...

### Chiffres Clés

BPJEPS AAN 2023-2024	Apprentis	Stagiaires de la formation pro
<b>Effectif inscrit</b>	<b>18</b>	<b>0</b>
Taux d'obtention diplôme/certification	93%	0%
Taux de présentation à l'examen	83%	0%
Taux d'interruption	17%	0%
<b>Taux de réponses 6 mois après la fin de formation</b>	<b>61%</b>	<b>0%</b>
Taux de poursuite d'étude	0%	0%
Taux d'insertion pro global	100%	0%
Taux d'insertion pro spécifique	91%	0%

Trouvez les données officielles sur le site web : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

#### **Validation des unités capitalisables (UC) :**

Chacun des UC doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.

- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des UC présente 1 à 3 certifications.

#### **Modalités et délais d'accès :**

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- De candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- D'inscription aux tests de sélection – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- De validation des tests de sélection -réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à mi-septembre (calendrier régional DRAJES de la région concernée).

#### **Equivalences et passerelles :**

- BF2 natation donne l'équivalence de l'UC1/UC2/UC3,
- BPJEPS donne équivalence UC1/UC2
- Mention animation gestion de projet dans le secteur sportif du Baccalauréat donne l'équivalence UC 1 et 2

Pour plus de détails, consultez l'annexe III de l'arrêté de spécialité :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032824190/2022-12-06/>

#### **Poursuite de parcours et débouchés**

- Educateur sportif en association, collectivités territoriales (piscines municipales) et dans le secteur marchand.
- Entraîneur en club FFN (après validation de l'option MSN)
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.
- DEJEPS mention perfectionnement sportif Natation Course, Water-Polo, ou synchro

**Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.**

*Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse [handicap@irss.fr](mailto:handicap@irss.fr) afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.*